



Fermeture 4 semaines et pas de congés payés

Par **fibulle**, le **23/05/2012 à 20:35**

Bonjour, je suis salariée d'une petite entreprise depuis septembre 2011, en CDD pour 2ans. L'entreprise ferme 4 semaines en aout, et mon employeur atteste que je n'aurai pas de rémunération à cette période, car l'entreprise a moins d'un an (j'ai déjà eu une semaine en février). A-t-il le droit? je croyais que tout salarié à temps plein a droit à 5 semaines de congés payés par an. Quelqu'un peut-il m'éclairer sur ce point?

Par **pat76**, le **24/05/2012 à 18:01**

Bonjour
Votre employeur se paie votre tête.
Allez vite à l'inspection du travail expliquer la situation.
Quel est le motif de votre CDD de 24 mois?
En principe un CDD ne doit pas être supérieur à 18 mois, sauf si c'est un contrat aidé.

Par **fibulle**, le **24/05/2012 à 18:15**

oui, il s'agit d'un contrat établi dans le cadre d'une formation professionnelle.
Enfin, je ne pense pas que ça change grand chose quant aux congés payés...

Par **pat76**, le **24/05/2012 à 19:39**

Direction l'inspection du travail
C'est un contrat de travail que vous avez pas un contrat de

stage.

Par **fibulle**, le **24/05/2012** à **21:05**

oui, c'est un contrat de travail, aux 35 heures.

Par **pat76**, le **25/05/2012** à **13:37**

BonjourrrnVous allez à l'inspection du travail avec votre contrat, vos bulletins de salaire et vous expliquez la situation.rnrnSi vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche signlaez-le.